



Archives Benoît Tessier

Taxe d'habitation : qui sera exonéré ?

Le gouvernement a précisé, hier, les seuils en-deçà desquels on ne paiera plus cet impôt local en 2020.

Le contexte

« Soutenir le pouvoir d'achat des classes moyennes et populaires. » Le candidat Macron justifiait ainsi sa réforme de la taxe d'habitation. Quatre mois après son élection, il souhaite toujours exonérer 80 % des foyers assujettis à cet impôt local, « injuste » car assis sur des valeurs cadastrales obsolètes. En 2016, il a rapporté 22 milliards aux communes et intercommunalités.

Le contenu

Le ministre de l'Action publique Gérard Darmanin a précisé, hier au *Monde*, les plafonds d'exonération. Un célibataire ne paiera plus de taxe d'habitation si ses revenus annuels imposables sont inférieurs à 30 000 € (2 500 € par mois). Pour un couple, le plafond sera de 48 000 €. Et 54 000 € avec un enfant.

Le calendrier

En 2018, les heureux élus verront leur taxe d'habitation diminuer d'un tiers. Idem en 2019. Et en 2020, ils ne paieront plus rien.

Les interrogations

Le gouvernement a promis de rembourser « à l'euro près » les collectivités privées de cette ressource. Mais toute promesse n'engage... D'où la

En 2020, exonération de la taxe d'habitation si le revenu annuel net ne dépasse pas :



Un célibataire

30 000 €



Un couple sans enfant

48 000 €



Un couple avec un enfant

54 000 €

Source : Gouvernement.

O.F.

réticence de l'Association des maires de France. Alors, qui va payer ? Les 20 % de ménages restant assujettis ? « Leur situation sera aggravée, prédit François Écalle, spécialiste des finances publiques. **Beaucoup de communes seront incitées à relever le taux de la taxe d'habitation.** » Un scénario que Gérard Darmanin exclut. Ceux qui resteront redevables de la taxe paieront « pareil », affirme le ministre.

Et qu'en sera-t-il des retraités dépassant les plafonds d'exonération de la taxe d'habitation ? Pas de retourne pour eux, alors qu'ils paieront davantage de CSG en 2018.

Jacques SAYAGH.

nements et
moyens né-
Areva. L'in-
ne des plus
Rien qu'en
inspections
opinées. »

BOUGEON.

<http://doc-enligne.ouest-france.fr/lesouestfrance/jsr/ERA/jspl/>

Marc Jacob est un ... homme au ... enlèvement et séquestration suivie